



Section de la Haute Marne

Le 23 novembre 2012

Secrétaire départementale: Rachel SUGNEAU

Contact :03.25.30.68.66

Mèl fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr

Compte rendu CAP liste d'aptitude B en A 2013 du 23 novembre 2012
--

Ont participé

En qualité de représentants titulaires FO DGFIP: Laure Alentado et Julie Ludwig

En qualité d'expert : Rachel Sugneau et Sabine Maria

Avant l'ouverture de la CAPL, FO DGFIP fait lecture d'une déclaration liminaire.

M. Colnot explique que le département de la Haute-Marne n'aura pas de potentialité de promotion pour la liste d'aptitude de B en A.

1. Approbation des PV des 19 juin et 10 juillet 2012

Les PV sont adoptés à l'unanimité.

2. Liste d'aptitude au grade d'inspecteur

M. Colnot rappelle que le dispositif de liste d'aptitude reprend les mêmes dispositions que l'année dernière.

L'excellence est reconnue à travers différents filtres.

Les dossiers sont classés en trois tableaux :

- ❖ « excellent », c'est à dire présenté en CAP nationale
- ❖ « très bon » signal fort pour l'an prochain mais pas d'engagement à l'excellence
- ❖ « à revoir » le dossier ne présente pas assez d'éléments prouvant l'aptitude à être inspecteur

Pas de quota attribué au département de la Haute-Marne.

Afin d'expliquer les choix effectués, la DDFIP met à notre disposition un tableau basé sur des critères dits « objectifs » (notation des 5 dernières années, mobilité, préparation aux concours, participation aux Groupes Espaces Métiers, Document d'Orientation Stratégique, formateur...) qui sert de base au pré-classement des dossiers.

Quelle que soit la filière, les agents s'inscrivent dans un mouvement de mutation national dans lequel leur ancienneté est recalculée dans leur nouveau grade. Le droit au retour n'existe pas pour la catégorie A.

3 candidats filière fiscale et 3 candidats filière GP postulent. La direction ne présentera pas de dossier « excellent » car elle ne veut pas s'engager pour l'année prochaine.

Après discussions 3 dossiers sont classés « TRES BON »

FO a voté POUR pour le classement des dossiers en « très bien » car les élus ont réussi le classement de 2 dossiers « à revoir » en « très bien », ce qui constitue un signal fort pour l'année prochaine.

FO a refusé de voter sur le classement des dossiers « à revoir » car ce vote n'est utile en rien et l'appellation « à revoir » des dossiers nous semble totalement inappropriée compte tenu de la qualité de certains dossiers présentés.